Ce jour où tout bascule

Belfort 6/9

Le 10 mai 1871, la ville de Belfort reste française

Ce jour-là a marqué le destin de Belfort. Une date primordiale dans l'histoire de la ville. Notre série estivale relate, en neuf épisodes, neuf journées décisives dans l'évolution de la cité. Aujourd'hui, le 10 mai 1871: Belfort est détachée de l'Alsace et reste française.

Le traité de Francfort est signé le 10 mai 1871 par Jules Favre, ministre des Affaires étrangères français, et le chancelier prussien Otto von Bismarck. Dix-huit articles complétés par trois additionnels. Il est approuvé le 18 mai par l'Assemblée nationale par 440 voix contre 98.

Le texte marque la fin des négociations entreprises dès le 21 février entre Adolphe Thiers, nommé le 16 février «chef du pouvoir exécutif de la République française», et Bismarck, «le chancelier de fer» de la Prusse, à l'issue de la défaite française lors de la guerre de 1870-1871.



En février 1871, à Versailles, Otto von Bismarck (à g.) dicte les termes de la paix à Adolphe Thiers (assis) secondé par Jules Favre. Tableau de Karl Wagner, Berlin, 1895

«Non, jamais je ne céderai à la fois Belfort et Metz!»

Lors des négociations préliminaires en février 1871, Thiers, secondé par Jules Favre, va s'efforcer d'arracher des concessions pour une paix «honorable». Il obtient d'abord que l'indemnité à payer par la France soit abaissée de 6 à 5 milliards de francs.

La France doit *a priori* céder au futur empire allemand toute l'Alsace, dont Belfort fait partie, une grande partie de la Lorraine, et accepter l'entrée des troupes prussiennes à Paris.

Le 24 février se négocie en particulier le sort de Belfort pour lequel Thiers s'engage avec passion.

Il défend son maintien dans le giron français en raison de sa résistance héroïque durant le siège et de son rôle de verrou face à l'Allemagne du sud. «Je signe à l'instant même si vous me concédez Belfort.» Face à l'intransigeance de Bismarck, il s'écrie: «Non, jamais je ne céderai à la fois Belfort et Metz!»

Belfort ou les «casques à pointe» dans Paris?

Bismarck, plus compréhensif, est tenu de consulter le roi Guillaume Ier et Moltke, chef du grand état-major. Attente angoissante des négociateurs français. Moltke considère comme mineur l'intérêt stratégique de Belfort pour l'Allemagne.

Le chancelier revient à la table des pourparlers et propose à Thiers une alternative: «Que préférez-vous: Belfort ou la renonciation à notre entrée dans Paris?»

Le chef de l'exécutif choisit de garder Belfort et se résout à l'humiliante parade des «casques à pointe» sur les Champs-Élysées. Il doit cependant céder à l'Allemagne deux communes à l'ouest de Metz où sont enterrés 8 à 10 000 Prussiens.

4 056

bornes en grès rose matérialisent la nouvelle frontière du Luxembourg à Réchésy

«Une injustice, un déshonneur»

Ces préliminaires de paix, signés le 26 février, sont ratifiés par l'Assemblée nationale par 546 voix contre 107 le 1er mars.

Les députés de Moselle et d'Alsace avec Émile Keller et Jules Grosjean s'insurgent dans une déclaration solennelle et émouvante contre cette décision, «un traité qui est une injustice, un mensonge et un déshonneur», avant de démissionner en bloc. «Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.»

Le texte des préliminaires ne fixe pas encore la superficie de l'enclave de Belfort. «La ville et les fortifications de Belfort resteront à la France dans un rayon qui sera déterminé ultérieurement.»

• De notre correspondant local de presse René Bernat

Quel périmètre garder autour de la ville ?

En mars 1871, une commission mixte se réunit à Bruxelles pour rédiger le traité de paix définitif et décider des territoires qui resteront français autour de Belfort. En octobre 1870, l'Allemagne avait tracé la carte «au liseré vert», base des discussions. Elle accepte ensuite un rayon de 5 km puis 7,5 km. Émile Keller s'insurge, il en faut au moins 10 pour être à l'abri des canons. Au fil des jours, le cercle autour de Belfort se desserre. L'Allemagne concède à la France la vallée de Giromagny, la route du Ballon d'Alsace et tout le pays sous-vosgien.

Ligne de partage des eaux

Gustave Renault, ancien ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement de Belfort fait partie de la délégation française. Il connaît bien le terrain et fait remarquer que la ligne de partage des eaux entre Rhône et Rhin, distante en moyenne de 16 à 17 km des fortifications, correspond aussi à la frontière linguistique. L'état-major allemand est réceptif à cette proposition.



Le monument Quand-même, sur la place d'Armes, est érigé en l'honneur des défenseurs de Belfort. Photo Michaël Desprez

La pression de Thiers en faveur de Belfort est constante. «Il tient à obtenir le plus possible du côté de Belfort et m'a autorisé à céder encore quelques communes du département de la Moselle», déclare Jules Favre.

Deux communes oubliées

L'article additionnel N°3 du Traité de Francfort laisse encore à la France les vallées de la Suarcine et de la Covatte, 20 communes à l'est du Territoire de Belfort. L'Allemagne en revanche obtient des compensations à l'ouest de Thionville. Douze villages dans le bassin d'Aumetz, riche en minerais de fer.

Les négociateurs français n'étaient pas unanimes face à cet échange mais Thiers impose son point de vue. Pour lui, Belfort ferme la porte à l'invasion par la porte de Bourgogne. Les intérêts des métallurgistes lorrains doivent s'incliner devant l'intérêt stratégique général. L'argument du gain en population et en superficie emporte la décision car, territorialement et démographiquement, l'échange est favorable à la France.

Deux communes sont oubliées et deviennent allemandes, Bréchaumont et Chavannes-sur-l'Étang.

Un territoire singulier, une situation bâtarde

La nouvelle entité est composée des cinq cantons de Belfort, Delle, Fontaine, Giromagny et Rougemont-le-Château. Le conseil municipal de Belfort demande à Thiers qu'ils deviennent un département.

Pour montrer qu'on ne s'accommode pas de la défaite, le territoire conservé porte le nom «arrondissement subsistant du Haut-Rhin». Pas de vrai département *stricto sensu* et un «administrateur faisant fonction de préfet», poste occupé par Charles Lebleu avec sa nomination le 14 mai 1871.

Un département créé en 1922

L'usage fit que cette zone prit le nom de «Territoire de Belfort».

Situation un peu «bâtarde», une espèce «d'entre-deux». Nombre d'administrations ont leur direction dans les préfectures des départements voisins: finances et cour d'assises à Vesoul, Ponts et chaussées, Eaux et Forêts, PTT, SNCF à Besançon. Pas de diocèse ni d'inspection académique.



Carte de la partie du Haut-Rhin restée française.

L'administrateur provisoire est un sous-préfet mais il a un traitement supérieur et a droit à la plume blanche des préfets et non à la noire des sous-préfets. Il n'existe pas un conseil général mais une commission générale de cinq membres.

Il faudra attendre le décret du 18 février 1922 qui inscrit Belfort au tableau des préfectures de 3e classe donnant à l'administrateur le rang de préfet et *de facto* celui de département à ce singulier territoire.